

*Cahors*  
1883

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>. — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 23 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 12 <sup>m</sup> matin.	3 h. 51 <sup>m</sup> soir.	12 h. 36 <sup>m</sup> matin.	11 h. 44 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 48 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup>	5 h. 10 <sup>m</sup>	7 h. 40 <sup>m</sup>	9 h. 17 <sup>m</sup>	10 h. 15 <sup>m</sup>	—	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	11 h. 30 <sup>m</sup>	2 h. 19 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. <sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

### SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

### L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

## LÉON GAMBETTA

CAHORS

Total des publications précédentes. 50,524 74

- Liste envoyée par M. Henri Karcher, député de la colonie française au Caire (Egypte)..... 114 00
- Liste envoyée par M. Marateuch, limonadier à Payrac (Lot)..... 65 70
- Liste adressée par M. Iscard, maire de Payrac..... 32 00
- Liste adressée par M. Meulle, limonadier au Vigan (Lot)..... 14 50
- Souscriptions recueillies à la 19<sup>e</sup> section d'infirmiers militaires à Médeah (Algérie) et adressée par M. E. Tachard médecin-chef..... 29 65
- Souscriptions recueillies par la Légation de la République française à Pékin (Chine)..... 130 00
- Liste adressée par M. Casilli, agent consulaire de France à Macri (Turquie d'Asie)..... 103 00
- Souscriptions recueillies à Caussade (Tarn-et-Garonne) par MM. Ferdinand Rey et Gaston Soudeas, étudiant en droit..... 141 00
- Souscriptions recueillies à Caussade par M. le docteur Roudouly..... 100 50
- Souscriptions recueillies par M. Cargadel Edouard, notaire et maire à Marmillac (Lot)..... 17 00
- Souscriptions adressées par G. Cantin, vice-consul de France au Cap-Haïtien (Haïti)..... 345 00
- Total de la publication..... 51,617 09

Cahors, le 4 Septembre.

Le traité de paix a été signé à Hué, le 25 août dernier par M. Harmand, commissaire civil du gouvernement de la République française au Tonkin, et le roi d'Annam.

Ce traité comporte la reconnaissance pleine et entière du protectorat français sur l'Annam et le Tonkin, l'annexion définitive de la province de Bigne-Thouane à la Cochinchine française; l'occupation par les troupes françaises des forts de Thouan-An à l'entrée de la rivière de Hué; le rappel immédiat des troupes annamites envoyées au Tonkin, dont les effectifs seront remis sur le pied de paix; l'ordre donné aux mandarins de reprendre leurs postes; la confirmation des nominations faites par l'autorité française.

Par une stipulation finale, la France se charge de chasser du Tonkin les bandes connues sous le nom de « Pavillons-Noirs » et d'assurer la liberté du commerce.

#### L'incident de Goritz

Au sujet des funérailles du comte de Chambord, une dépêche de Vienne d'hier soir, 10 heures, dit que Mme la comtesse de Chambord ayant désiré que la cérémonie de Goritz fut dirigée par des princes étrangers proches parents du comte de Chambord, Mgr le comte de Paris ne se rendrait pas à Goritz.

Nous empruntons au Figaro le récit des in-

trigues qui ont amené cet événement :

« Vienne, 1<sup>er</sup> septembre.

Il est plus que probable, à l'heure où je vous adresse cette dépêche, que M. le comte de Paris n'assistera pas à la cérémonie de Goritz. Dès son arrivée, mardi, on lui contestait le droit de préséance qui lui appartient en sa qualité de chef de la Maison de France.

On prétendait que, pour empêcher que cette cérémonie eût le caractère d'une manifestation publique et monarchique, il fallait que les princes prissent place derrière le cercueil au simple titre de parents.

Selon une première proposition, M. le comte de Paris aurait suivi le cercueil placé entre M. le duc de Parme et M. le comte de Bardi. Selon un second projet, tous les parents de M. le comte de Chambord se seraient mis sur une même ligne. C'est l'âge qui, dans cet ordre-là, aurait réglé la place de chacun.

M. le comte de Paris qui, conformément à la règle traditionnelle, doit occuper la première place à droite, dans quelque ordre que ce soit, a fermement repoussé ces deux propositions.

Il est certain que, si le comte de Paris n'obtient pas la première place aux obsèques, il ne s'y rendra pas.

Vers une heure, les princes se sont disposés à repartir.

Au moment où M. le comte de Paris quittait le château, une manifestation importante a eu lieu sous le porche. Un groupe de royalistes, parmi lesquels MM. de Larocheoucauld-Bisaccia, de Charrette, de la Rochejacquelin, de Carayon-Latour, de Mun, Benoist-d'Azy, Cazenove de Pradines, a arrêté M. le comte de Paris avec une vive émotion.

Au nom de tous, M. de la Rocheoucauld-Bisaccia a conjuré M. le comte de Paris de ne pas renoncer au voyage de Goritz. Il a déclaré que les royalistes, dont il était l'interprète, sauvaient bien lui faire la place qui doit être la sienne.

Tous les Français présents se sont associés, par des signes d'assentiment, à ce langage énergique et généreux.

M. le comte de Paris leur a répondu qu'il était profondément touché; il les a remerciés et leur a dit qu'il considérait ce témoignage de leur dévouement comme un gage de l'avenir.

Pendant toute la soirée, on n'a parlé que de cet incident à Neustadt et à Vienne.

Un grand nombre de royalistes sont venus s'inscrire sur le registre de M. le comte de Paris.

A trois heures moins un quart, les princes sont rentrés à Vienne. Une foule considérable les attendait aux abords de la gare et les a salués avec le plus sympathique respect.

Enfin, voici le texte de la dépêche qui nous apprend que la préséance a été enlevée au prince français au profit d'un prince étranger, don Carlos :

« Vienne, 1<sup>er</sup> septembre, 10 h., s.

Mme la comtesse de Chambord ayant désiré que la cérémonie de Goritz fut dirigée par les princes étrangers, proches parents de M. le comte de Chambord, M. le comte de Paris ne se rendra pas à Goritz. »

Suivant une seconde dépêche de Vienne, adressée à la Gazette de Francfort, le comte

de Chambord dans son testament, a exprimé le désir que son corps ne soit jamais transporté en France, même dans le cas de restauration. « Ils ne m'ont pas voulu vivant, dit le testateur, ils n'ont pas besoin de m'avoir mort. »

Voici la substance de la dépêche par laquelle M. le comte de Paris a notifié aux souverains régnants en Europe et à S. M. l'Empereur du Brésil la mort du comte de Chambord.

Sire,

J'ai l'honneur de vous faire part de la perte cruelle que la Maison de France vient d'éprouver dans la personne de son chef Monseigneur Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, comte de Chambord, décédé à Frohsdorf, le 24 août 1883.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien accorder dans cette douloureuse circonstance à la Maison de France sa haute sympathie.

Signé : PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE CHEZ M. LE COMTE DE PARIS.

Vienne, 1<sup>er</sup> septembre.

Hier, à midi, S. M. l'empereur d'Autriche-Hongrie s'est présenté, accompagné d'un aide de camp, à l'hôtel Impérial de Vienne, et a fait visite à M. le comte de Paris.

Le lendemain de l'arrivée des princes à Vienne, M. le comte de Paris avait envoyé le marquis de Beauvoir auprès du comte de Crenneville, grand-chambellan de l'empereur d'Autriche, pour lui demander quel jour Monseigneur pourrait rendre visite au souverain.

Le chambellan, après avoir pris les ordres de l'empereur, indiqua la visite pour vendredi, deux heures.

Il ne fut pas question d'une visite de l'empereur lui-même au comte de Paris.

Mais, hier, à midi moins dix, l'empereur arriva inopinément faire le premier sa visite à M. le comte de Paris.

Cette entrevue a duré une demi-heure.

A deux heures, M. le comte de Paris, accompagné du marquis de Beauvoir, est allé rendre visite à Sa Majesté. Ils sont rentrés à deux heures et demie.

Immédiatement après, M. le duc de Nemours, M. le duc de Chartres, M. le prince de Joinville et M. le duc d'Alençon sont allés, à leur tour, faire visite à l'empereur.

LES PRINCES D'ORLÉANS.

Le comte de Paris et les princes d'Orléans seront de retour à Paris, le 5 septembre.

Paris, lundi 3 septembre.

Une dépêche de Vienne au Gaulois annonce que l'empereur d'Autriche ne sera représenté aux funérailles du comte de Chambord à Goritz, que par un aide de camp.

Aucun membre de la famille impériale n'y assistera.

L'ex-roi de Naples et le duc della Grazia ont informé la comtesse de Chambord qu'ils n'assisteraient pas aux funérailles.

### Revue des Journaux

Le Soleil :

Il nous faut maintenant dire notre sentiment sur la situation nouvelle qui est faite aux partisans de la

monarchie, à la monarchie elle-même.

La première visite de M. le comte de Paris à Frohsdorf, en août 1873, avait reconstruit l'unité de la famille royale.

La deuxième visite de M. le comte de Paris à Frohsdorf, en juillet 1883, et l'accueil fait à cette démarche par M. le comte de Chambord ont reconstruit l'unité du parti monarchique.

Depuis le mois d'août 1873, il n'y avait plus de compétitions entre les deux branches de la maison de Bourbon.

Depuis le mois de juillet 1883, il n'y a plus de compétitions entre les deux fractions du parti monarchique.

Unité de la famille royale, unité du parti monarchique, tels sont les deux résultats définitivement acquis, résultats que rien ne saurait faire disparaître.

C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas tout. Il ne suffit pas d'avoir une seule famille royale; il ne suffit pas d'avoir un seul parti monarchique.

Il faut que cette famille royale et ce parti monarchique se présentent devant le pays et se fassent accepter par lui.

Un gouvernement ne peut pas se fonder en dehors de la volonté nationale.

Rien de ce qui se ferait contre la volonté nationale ne serait solide, ne serait durable, ne serait définitif.

Il faut donc nous tourner vers le pays, il faut lui parler, il faut plaider et gagner devant lui la cause de la monarchie.

Il faut que tous ceux qui désirent la monarchie, tous ceux qui la croient nécessaire au relèvement de la patrie ne se contentent pas de l'appeler de leurs vœux, mais travaillent à la préparer.

Nous ne disons donc pas : la monarchie est faite.

Nous disons : la monarchie est faisable.

EDOUARD HERVÉ.

#### Le National :

Nous lisons dans le National, journal républicain :

« De par le traité de paix signé le 25 août, à Hué, nous voilà les protecteurs du Tonkin.

» Nous allons achever de pacifier le pays et en finir, si nous le pouvons, avec les Pavillons-Noirs.

» Et après, que ferons-nous ?

» Quels droits aurons-nous en échange du sang versé par nos soldats ?

» La pacification du Tonkin n'aura-t-elle pour résultats que de nous forcer à entretenir dans ce pays des troupes d'occupation et toute une nouvelle armée de fonctionnaires.

» S'il en était ainsi, si l'expédition du Tonkin ne devait aboutir qu'à placer là-bas les déclassés de la diplomatie ou à envoyer nos soldats mourir de la fièvre dans le delta du Fleuve-Rouge, nous aurions aussi bien fait de rester chez nous.

» Si l'expédition du Tonkin n'est pas une entreprise industrielle et commerciale, si elle n'a pas pour but de favoriser le commerce français, l'industrie française, de leur livrer de nouveaux produits, de leur ouvrir de nouveaux débouchés, elle est une de ces sottises glorieuses qui tendent à faire passer la France, à l'étranger, pour le peuple le plus généreux, mais aussi le plus bête de la terre. »

### CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

#### CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Seance du 22 août 1883

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES, PRÉSIDENT

Ouverture de la séance à 2 h. 20.

Appel nominal.

M. le Préfet assiste à la séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Adoption d'un vœu tendant à ce qu'un bureau de poste soit créé à Teysseu.

Adoption des sous-chapitres 1 et 2 du budget ordinaire.

Adoption du sous-chapitre 5 (enfants assistés).

Adoption du sous-chapitre 6 (aliénés).

Adoption du sous-chapitre 9 (archives départementales).

Renvoi à la commission des finances.

1° D'un projet relatif au rechargement d'une partie de la route départementale, numéro 11;

2° Du dossier relatif au sous-chapitre 3 (Route départementale);

3° Du rapport de M. l'Ingénieur en chef du service ordinaire contenant diverses observations au sujet des imprimés fournis par l'adjudicataire;

4° De la demande de crédit présentée en vue de réparer certains chemins vicinaux de grande communication d'intérêt commun endommagés à la suite d'orages;

5° Du dossier relatif à l'offre faite par la commune de Cahors de concourir pour une somme de 700 fr. à la dépense d'établissement de trottoirs dans la rue du Lycée;

6° Du dossier relatif aux mêmes dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux;

7° D'une demande d'augmentation de crédit pour dépenses diverses du service vicinal;

8° D'une demande de virement d'un crédit de 374 fr. en faveur de la commune de Lamadeleine;

9° D'une demande présentée par le sieur Contou, de Cahors, en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 200 fr.

Adoption d'un vœu tendant qu'une mesure législative intervienne pour réglementer l'administration du personnel des bureaux des préfectures et des sous-préfectures et améliorer leur situation.

Adoption d'une demande des habitants de Lamaloyrette tendant à ce que leur section soit réunie à Flaugnac, pour ne former qu'une seule section électorale.

Maintien du sectionnement déjà établi à Gramat.

Maintien du sectionnement déjà existant à Labathude avec délimitation des sections.

Division de la commune de St-Bressou en deux sections électorales comprenant : 1° section, St-Bressou, Giron et Arles; 2° section, Mialet.

Approbation du projet de création et de changement de foires dans les communes des Arques et de Douelle.

Classement des demandes de secours pour pour restauration des édifices du culte.

Le Président, Le Secrétaire,  
CAMBRES. PIERRE DUFOUR.

Séance du 23 août.

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES, PRÉSIDENT.

Ouverture de la séance à 2 h. 1/4.

Appel nominal.

M. le Préfet assiste à la séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Adoption, tels qu'ils ont été présentés par M. le Préfet, des articles 1, 2, 4 et 5 du sous-chapitre XI (encouragements à l'agriculture et à l'industrie.)

Vote d'un crédit de 1,000 fr. destiné à un concours annuel d'animaux reproducteurs de l'espèce ovine (race du causse du Lot).

Affectation d'une somme de 900 fr. à une bourse entière à l'école vétérinaire de Toulouse.

Vote d'une somme de 300 fr. destinée au concours agricole de St-Céré.

Adoption du sous-chapitre XI.

Rejet de la demande de secours présentée en faveur du jeune Bousquet, de Concots.

Adoption des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du sous-chapitre X, tels qu'ils ont été présentés.

Élévation de 2,600 fr. à 3,600 fr. du crédit porté à l'article 7 de ce même sous-chapitre X (élèves sages-femmes envoyées à l'école de la Maternité de Toulouse).

Vote du sous-chapitre X s'élevant à 11,800 francs.

Inscription au sous-chapitre XVII d'une somme de 1,000 fr. destinée au projet de rachat du pont suspendu de Capdenac, sur le Lot.

Vote d'une somme de 200 fr. à inscrire au sous-chapitre XIV (dettes départementales), destinée au paiement des frais d'installation d'une table dans les salons de la préfecture.

Vote d'une somme de 80 fr. destinée à payer l'arriéré des menues dépenses et frais de parquets des tribunaux.

Adoption de la demande de virement d'un crédit de 374 fr. en faveur de la commune de Lamadeleine.

Rejet de la demande formulée : 1° par le conseil municipal de Labastide-du-Vert tendant à obtenir la réduction de l'impôt mobilier;

2° En vue d'obtenir une subvention pour la

création d'une école régionale d'agriculture à Toulouse;

3° En vue de la réorganisation des commissions météorologiques du département;

4° Par M. le recteur de l'Académie de Toulouse à l'effet d'obtenir une subvention de 200 fr. pour le concours de la faculté de droit de la ville de Toulouse;

5° En faveur de la société centrale de sauvetage des naufragés;

6° Par M. le président de la société hippique à l'effet d'obtenir une subvention en vue de l'aider à créer des concours hippiques en 1884;

7° En vue d'allouer une ou deux bourses de licence auprès de la faculté des lettres et des sciences de Toulouse.

Autorisation donnée à M. l'inspecteur de l'assistance publique de prendre au sous-chapitre V (enfants assistés) une somme de 100 fr. destinée à l'achat d'un appareil orthopédique pour le jeune Potjade.

Allocation d'un secours de 100 fr. à M<sup>me</sup> veuve Roux.

Adoption du sous-chapitre XVI (cadastre), tel qu'il a été présenté par M. le Préfet.

Proposition d'allocation de subventions à la Société agricole du Lot et aux comices agricoles de St-Céré et de Vayrac.

Renouvellement de la police d'assurance contre l'incendie pour le palais de justice de Cahors.

Allocation d'intérêts à M. Couderc, ancien propriétaire de l'enclos où se construit l'Ecole normale.

Rattachement en recettes et en dépenses au budget de 1883 d'une somme : 1° de 700 fr. offerte par la ville de Cahors pour l'établissement de trottoirs;

2° De 2,500 fr. provenant d'un emprunt contracté par la commune de Cazals et destiné aux travaux d'élargissement du chemin vicinal de grande communication n° 13.

Nomination de la commission départementale.

La séance est levée à 4 h.

Le Président, Le Secrétaire,  
CAMBRES. DUPHÉNIEX.

Séance du 24 août.

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES, PRÉSIDENT.

Ouverture de la séance à 2 heures 45.

Appel nominal.

M. le Préfet assiste à la séance.

Rapport du président de la commission départementale.

Vote du sous-chapitre VII (assistance publique), dont le total s'élève à 31,272 fr., soit une augmentation de 1,000 fr., sur les propositions de M. le Préfet.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication :

1° Des décrets arrêtant les résultats des comptes départementaux des exercices 1880 et 1881;

2° Du rapport de M. le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines;

3° Du rapport de M. le Directeur des Contributions indirectes;

4° Du rapport de M. le Directeur des Postes et Télégraphes;

5° Du rapport de M. le Directeur de la Culture et des Magasins des Tabacs;

6° Du rapport de M. le Trésorier-Payeur général.

Rejet avec regrets, faute de ressources :

1° De la demande de crédit présentée en faveur de la protection de l'enfance abandonnée ou coupable;

2° De la demande de M. le directeur du dépôt d'Étalons de Villeneuve-sur-Lot, tendant à ce que le crédit ouvert au budget départemental, pour subvention aux concours de poulinières et de pouliches soit augmenté.

Fixation à 20 centimes du maximum des centimes extraordinaires, que les conseils municipaux seront autorisés à voter en 1884.

Maintien pour 1884 du taux du prix de la journée de travail voté l'année dernière et destiné à régler la cote personnelle.

Rattachement en recettes et en dépenses au budget ordinaire d'une somme de 50,000 fr., offerte par la ville de Cahors, pour concourir aux travaux de construction de l'Ecole Normale d'instituteurs.

Rejet de la demande de souscription au bulletin de la société de topographie de France.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication de l'état d'emploi du fonds de non-valeurs de 1882.

Vote du sous-chapitre XIII dont le montant est fixé à la somme de 37,551 fr. 12.

Vote du sous-chapitre XIV dont le montant est fixé à la somme de 13,794,54.

Vote du budget de l'instruction publique.

La séance est suspendue à 4 heures 35.

Reprise de la séance à 5 heures.

Acte est donné à M. le Préfet :

1° Du dépôt fait sur le bureau de deux albums de statistique graphique (service de la carte de France) et, 2° de la communication du rapport de M. l'Agent-voyer en chef, relatif

au recouvrement des subventions industrielles.

Renvoi à la commission des finances de la demande relative à la reconstruction du pont du Guà sur le Célé.

Adoption de l'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 83 dans la commune du Montat (tracé rouge).

Acte est donné à M. le Préfet de la communication d'un rapport de M. Dreyfus et d'un rapport de M. Vauthier et adoption des conclusions de ces deux rapports.

Adoption du sous-chapitre XVIII du budget ordinaire avec observations.

Approbation, en principe, du crédit de 2,200 fr. à affecter aux travaux du chemin d'intérêt commun n° 28 de la commune de Grézels.

Adoption, à l'unanimité, d'une proposition tendant à inviter l'administration à presser l'instruction et la solution du pont projeté à Albas, sur le Lot.

Emission d'un vœu tendant à ce que le gouvernement et les Chambres inscrivent au budget de 1884 une somme suffisante pour assurer le service des subventions dans les termes de la loi du 17 mars 1880.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication du rapport de M. l'Agent-voyer en chef.

Adoption du sous-chapitre XVII du budget ordinaire.

Adoption du sous-chapitre IV du budget ordinaire.

Adoption d'un vœu tendant à ce que dans les cantons où les votes pour le Conseil général et le conseil d'arrondissement ont lieu le même jour, il soit formé deux bureaux dans des locaux différents.

Adoption d'un vœu tendant à ce qu'un système de wagons soit adopté de manière à protéger les voyageurs isolés dans les compartiments des trains de chemins de fer.

Adoption d'une demande tendant à ce que l'exercice de la médecine vétérinaire soit interdit à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire.

Adoption d'un vœu tendant à ce que des mesures soient prises pour assurer le service des vaccinations animales dans le département.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Le Président, Le Secrétaire,  
CAMBRES. PIERRE DUFOUR.

Manœuvres d'automne de 1883.

7° DE LIGNE ORDRE DU RÉGIMENT.

Le colonel commandant la 66<sup>e</sup> brigade, sera remplacé, pendant les manœuvres, dans le commandement des 3 bataillons mobilisés, par M. le commandant d'Aigoillon qui sera remplacé à son tour, dans le commandement de son bataillon par M. le major Foulon.

M. Lasserre, lieutenant d'armement, commandera la partie active de la section hors rang; M. le lieutenant Drevaux, remplira auprès des bataillons mobilisés, les fonctions d'officier payeur; M. Deschamps, lieutenant, officier d'approvisionnement.

La composition des compagnies, pendant les manœuvres sera la suivante :

1<sup>er</sup> BATAILLON, COMMANDANT DURAND.

1<sup>re</sup> Compagnie, M. Sorbets, lieutenant; M. Cornic, sous-lieutenant; M. Billard, sous-lieutenant de réserve.

2<sup>e</sup> Compagnie, M. Deymès, capitaine; M. Hay, lieutenant; M. Baras, sous-lieutenant de réserve.

3<sup>e</sup> Compagnie, M. Hürt, capitaine; M. Beissbardt, lieutenant; M. Proquet, sous-lieutenant.

4<sup>e</sup> Compagnie, M. Frey, capitaine; M. Varlet, lieutenant; M. Darles, sous-lieutenant de réserve.

2<sup>e</sup> BATAILLON, COMMANDANT FOULON.

1<sup>re</sup> Compagnie, M. Collin, lieutenant; M. André, sous-lieutenant.

2<sup>e</sup> Compagnie, M. Pidoux, capitaine; M. Gaillard, lieutenant; M. Betarde, sous-lieutenant.

3<sup>e</sup> Compagnie, M. Soulié de Bru, capitaine; M. Guillot, lieutenant; M. Baqué, sous-lieutenant de réserve.

4<sup>e</sup> Compagnie, M. Villemin, capitaine; M. Bory, sous-lieutenant; M. Latriille, sous-lieutenant de réserve.

3<sup>e</sup> BATAILLON, COMMANDANT LAPEYRE.

1<sup>re</sup> Compagnie, M. Rivas, capitaine, M. Lecercler, lieutenant; M. Rybinstri, sous-lieutenant de réserve.

2<sup>e</sup> Compagnie, M. Sentenac, capitaine; M. Varlet, sous-lieutenant; M. Labessan, sous-lieutenant de réserve.

3<sup>e</sup> Compagnie, M. Marican, capitaine; M. Minek, sous-lieutenant; M. Calmels, sous-lieutenant.

4<sup>e</sup> Compagnie, M. Maillard, capitaine; M. Henriot, sous-lieutenant; M. Fauché, sous-lieutenant de réserve.

M. le lieutenant Daguonet remplira, pendant les manœuvres, les fonctions d'officier d'ordonnance du colonel commandant la 66<sup>e</sup> brigade.

Une messe pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord a été célébrée hier matin à la Cathédrale. Plus de trois cents personnes y assistaient.

M. le maire de Cahors vient d'adresser aux membres de la Société de secours mutuels la circulaire suivante :

Monsieur et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion extraordinaire de la Société, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 9 septembre prochain, à 9 heures du matin, pour entendre des communications importantes.

Agréiez, etc.

Le Président, maire de Cahors,  
P.-F. SIRECH.

Avis.

L'appropriation de nouveaux locaux dans l'Ecole normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses ayant permis à M. le ministre d'augmenter le nombre des élèves pour l'année scolaire 1883-1884, un concours supplémentaire pour l'admission dans cet établissement aura lieu le mercredi 3 et jeudi 4 octobre prochain.

L'inscription sera reçue jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre à l'inspection académique. Les épreuves écrites commenceront le mercredi 3, à 1 heure de l'après midi, dans tous les chefs-lieux de département.

AFFREUX ACCIDENT

On nous écrit de Figeac :

Un chef de train a été victime, le 28 août dernier, d'un accident sous le souterrain de Figeac (ligne de Capdenac à Figeac).

Le nommé Pion (en résidence à Paris), avait pris, à Toulouse, son service dans les meilleures conditions, le mardi 28 août à 1 heure du soir, par le train n° 10, lorsqu'à l'arrivée de ce train à Figeac, on constata l'absence du chef de train. On communiqua aussitôt avec Capdenac qui confirma le départ du nommé Pion. De part et d'autre on envoya des expès pour rechercher le malheureux, qui fut trouvé sous le souterrain de Figeac à 200 mètres de l'entrée (côté de Capdenac). Sa tête était horriblement fracassée par suite de la forte projection qui l'avait lancé contre les parois du tunnel, le pied droit était complètement écrasé et le pied gauche avait été amputé par les roues des wagons du train qu'il accompagnait.

Le parquet et la gendarmerie de Figeac se sont transportés sur les lieux par un train spécial, pour faire les constatations légales et à 7 heures le corps était porté à l'hospice pour être soumis à l'examen des médecins.

Il a été impossible, jusqu'à présent, de déterminer la cause de l'accident. Certains pensent qu'il est tombé de son fourgon en voulant fermer la portière pour éviter la fumée; d'autres supposent qu'il a glissé en rangeant trop au bord les bagages dont il avait chargé; beaucoup croient, qu'à la suite des fortes chaleurs supportées entre Toulouse et Capdenac, il a été victime d'une rupture d'anévrisme ou d'insolation.

Enfin, c'est un bon serviteur que perd la Compagnie d'Orléans, car il était entré jeune au service et n'avait que 45 ans à peine.

INCENDIES.

On nous écrit de Laguière :

Vendredi 31 août, vers huit heures du soir, la foudre est tombée sur une grange appartenant au nommé Guignes, de la commune de Montcabrier, canton de Puy-l'Évêque. Dans un clin d'œil on a vu la fumée et les flammes sortir de la grange, et comme ce n'était qu'à l'entrée de la nuit et que les propriétaires n'étaient pas encore couchés, on a eu tout juste le temps de sortir les bestiaux. Les fourrages et la paille ont été consumés dans quelques minutes.

— Un autre incendie avait lieu le 25 août à Floressas, canton de Puy-l'Évêque. La grange du sieur Sales a été réduite en cendres pendant la nuit ; les bœufs et un âne qui s'y trouvaient dedans ont été consumés avec la paille et les fourrages : rien n'a pu être sauvé. On ne connaît pas les causes de cet incendie.

— Une grange a été aussi incendiée, le 25 août, dans la commune de Montoyral, canton de Tournon (Lot-et-Garonne). Tous les fourrages et la paille ont été consumés. Cet incendie a eu lieu en plein jour. Malgré cela tous les secours ont été inutiles. On ne connaît pas non plus la cause de cet incendie.

On nous écrit de Duravel :

Voici quelques renseignements au sujet de l'orage de vendredi, dans la commune de Duravel :

L'orage de vendredi dernier n'a pas été aussi terrible qu'on aurait cru tout d'abord. Beaucoup de vent mais peu de pluie. Cependant le tonnerre a grondé avec force et la foudre est tombée sur une grange. Un violent incendie s'est déclaré aussitôt et on n'a eu que le temps de sortir les bestiaux.

Malgré l'activité et le dévouement des voisins, la grange entière a été la proie des flammes, et ce n'est qu'à grand peine qu'on est parvenu à garantir la maison attenante à la grange.

On dit que les pertes, qui sont assez considérables, sont couvertes par une assurance.

Recevez, etc.

Un abonné.

LA DYNAMITE.

Le nommé Teulières Henri, âgé de 20 ans, mineur à Fontanes, canton de Lalbenque, a été transporté hier matin à l'hospice de Cahors, horriblement mutilé par l'explosion d'une cartouche de dynamite.

Voici dans quelles circonstances l'accident s'est produit :

Teulières se trouvait, le 2 septembre au soir, sur le balcon de la maison qu'il habite, en compagnie de sa propriétaire, de la fille de cette dernière, âgée de 14 ans, et d'un garçon de 14 mois. Le malheureux jouait avec une cartouche de dynamite, lorsque l'explosion se produisit et les quatre personnes furent jetées sur le sol. Teulières fut relevé horriblement blessé à la jambe, la figure et les mains brûlées, tandis que M<sup>me</sup> Lestrade, sa fille et son petit, également brûlés, recevaient les soins des personnes accourues.

L'état de Teulières est grave. On espère que la femme et l'enfant n'auront pas reçu des brûlures trop profondes.

CLASSE PENDANT LES VACANCES.

Une classe est faite tous les matins, de 8 à 11 heures, à l'école laïque.

L'ORAGE A AGEN.

Samedi, à six heures et demie du soir, un violent orage s'est abattu sur la ville et les environs. Un vent furieux a poussé avec une violence inouïe une épouvantable trombe d'eau et de grêle, qui a massacré les vignes et les arbres fruitiers.

Les arbres des promenades sont brisés.

L'arrondissement de Nérac a été également ravagé.

A Bon-Encontre, la partie supérieure du clocher de la basilique de Notre-Dame, dit le *Journal d'Agen*, a été emportée ; sous le poids énorme de sa chute, la voûte de la Compassion a cédé en deux endroits et son autel a été pour ainsi dire pulvérisé.

FOIRE DE CAHORS, DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1883.

La foire du 1<sup>er</sup> septembre a été assez importante grâce à la pluie tombée la veille, mais les transactions ont été lentes et il s'est fait peu d'affaires en général.

520 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire ; ceux destinés à la boucherie se sont vendus savoir : 1<sup>re</sup> qualité 40 à 41 fr. les 50 kil. poids vif, la 2<sup>e</sup> qualité de 38 à 40 fr. ; 250 paires de bœufs d'attelage ou de travail ont été vendus de 800 à 1,150 fr. suivant qualité.

On a constaté une baisse de 50 fr. par paire, sur les deux dernières foires.

Les veaux de lait se sont vendus 0,90 c. le kil. poids vif.

250 petits cochons dont 160 ont été vendus à des prix variant entre 10 à 65 fr., suivant grosseur.

Il y avait 700 moutons pu brebis ; les gras se sont vendus 0,70 à 0,80 c. le kil. poids vif, les autres destinés au commerce se sont vendus de 17 à 32 fr.

30 chevaux, 11 ânes et 10 mulets, ont été presque tous vendus.

Les canards se sont vendus 1,40 le kil., les poulets 1,60, les dindons 1,55, les lapins ordinaires 0,85 à 0,90 c., les pigeons 1 fr. à 1,10, les perdreaux 1,75, les œufs 0,90 c. la douzaine.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen.
<b>Blé</b>	415 hec.	300 hec.	21'00 l'hec.
<b>Maïs</b>	77 —	77 —	15,50

Dernières Nouvelles

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre compatriote, M. Bore, le grand confecteur de pauseries de la rue Pascal, à Paris, vient d'obtenir la grande médaille d'or à l'exposition internationale d'Amsterdam.

Paris, 3 septembre, soir.

Plusieurs adresses au comte de Paris se signent, depuis hier, dans différents quartiers de Paris.

Ces adresses, qui n'ont aucun caractère politique, félicitent le prince de sa courageuse résolution de ne pas avoir abdiqué sa qualité de prince français devant les exigences de la veuve du comte de Chambord, au profit de princes étrangers,

BULLETIN VINICOLE

**BORDEAUX.** — La pluie que l'on demandait déjà la semaine dernière n'est malheureusement pas encore arrivée, et nous avons eu cette semaine des chaleurs très fortes et trop fortes même, car la vigne commence à souffrir de cette sécheresse. Les raisins séchent, les grappes diminuent, et il est bien à désirer qu'un peu de pluie ramène l'équilibre et fasse grossir un peu les grains ; faute de quoi, la quantité diminuerait sensiblement.

**LA RÉOLE.** — La sécheresse est excessive depuis huit jours ; malgré la forte chaleur, la vigne ne fait pas de progrès et la véraison est très lente ; lorsqu'il pleuvra, le changement sera rapide, car la terre ayant concentré une forte somme de chaleur, la sève montera avec abondance.

**BERGERAC.** — La véraison marche lentement ; nous aurions besoin d'une pluie abondante pour détrempier nos terres et l'activer.

**BÉZIERS.** — La température, jusqu'à la semaine dernière très favorable à la vigne, est devenue sénégalienne à l'heure où on attendait un peu de pluie. Il en résulte que la maturation des raisins s'opère dans de mauvaises conditions.

**ORAN.** — Les vendanges sont commencées sur bien des points. La vigne donne des résultats satisfaisants ; les raisins sont magnifiques ; on s'attend à la bonne qualité ; quant à la quantité, elle sera grandement moyenne, les dernières journées ayant été favorables pour le développement des fruits.

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XI

L'EXPOSITION PERMANENTE.

Avec ses nombreux ouvrages, ses plans, ses estampes, ses inscriptions et ses sculptures, la Bibliothèque-Musée offre toutes les facilités désirables pour étudier et connaître en peu de temps l'histoire et les mœurs des peuples qui se sont succédés, depuis la domination romaine, sur les territoires du Nord de l'Afrique. L'exposition permanente permet d'embrasser d'un coup d'œil et d'apprécier en quelques heures tous les produits de l'Algérie.

Due à l'intelligente initiative du commandant Loche, qui consacra la plus grande partie de sa vie à l'organiser, confiée aujourd'hui à la garde de sa veuve, l'exposition permanente est certainement un des établissements les

plus utiles et les plus intéressants de notre colonie. On l'a dit avec raison : c'est le prospectus de l'Algérie. Et non pas un prospectus plein de fausses promesses et de vaines affirmations, mais un prospectus qui parle aux yeux. C'est la vérité qui s'impose.

Et cependant cette exposition est bien peu fréquentée. Les Algériens n'en connaissent pas le chemin, et l'étranger, en présence du nombre et de la variété des produits qui s'y trouvent, s'étonne à bon droit de cette indifférence.

Pour notre part, nous y sommes plusieurs fois revenus, et toujours avec un nouveau plaisir.

Ouverte en 1854, l'Exposition permanente fut installée en 1866 dans les voûtes du Boulevard. Elle y occupe six vastes pièces que nous allons rapidement parcourir, deux vestibules et quatre salles.

On remarque, dans les vestibules, une table en bois de cèdre, d'un seul morceau, de 1<sup>m</sup> 50 de diamètre, un plafond arabe multicolore, aux délicates sculptures, et un petit monument où on a réuni, par une idée ingénieuse, des spécimens du marbre des trois provinces : une colonne en onyx translucide d'Aïn Tekbalet (province d'Oran), reposant sur un socle en marbre blanc de Filfila (province de Constantine), et surmontée d'une légère pyramide en marbre veiné du cap Matifou (province d'Alger).

On voit ensuite : dans la première salle, les instruments aratoires un peu primitifs, dont se servent encore les Arabes, des burnous de Géryville, des haïks d'Aumale et de la Kabylie, des tapis de Tittery et de Nemours, tapis de haute laine dont les couleurs éclatantes ont presque disparu sous l'action du temps et de la poussière, mais qui sont toujours souples et moelleux au toucher, et épais comme une toison. Viennent ensuite les toiles de lin de Dellys, fines et résistantes à la fois. Puis, de belles panoplies, des tables mauresques, incrustées de nacre, et une superbe collection de bijoux kabyles, colliers, bracelets, broches, plateaux richement ciselés en vieil argent et garnis de corail. Au milieu, la décoration instituée par l'émir Abd-el-Kader pour ses réguliers. Ce n'est ni une croix, ni une médaille ; c'est une espèce d'agrafe, de forme demi-circulaire. Les pipes et les narghilés, ce complément obligé de toute installation orientale, tiennent aussi une large place. A côté sont des glaces, magnifiquement encadrées. Une tente de Touareg, en cuir, comme tous les objets d'équipement de ces sauvages tribus, attire l'attention. Enfin, comme il faut mêler l'utile au pittoresque, une collection des plus nombreuses et des plus variées, étiquetée avec exactitude et entretenue avec soin, renferme la plupart des produits minéralogiques de l'Algérie.

Dans la deuxième salle, on trouve un vieux plateau en cuivre, représentant la Tentation, ayant servi aux Juifs pour la Pâque, des râteliers faits avec des cornes de gazelles, de grandes cruches kabyles et des porte-turbans, découpés au couteau par les Arabes, merveilles de travail et de patience, que nous ne saurions mieux comparer qu'à ces objets si délicatement fouillés, œuvre de plusieurs années de labeur, que les forçats vendaient autrefois dans les bagnes.

Une lampe en cuivre à six becs, prise à la Casbah, en 1830, et ayant appartenu au Dey, donne une bonne idée des anciens ouvriers algériens. Des berceaux frappent les yeux par leur forme et leurs couleurs. Nous ne parlerons pas du Balafon, piano nègre du Sénégal, dans lequel des courges sèches remplacent la table d'harmonie ; nous avons hâte d'en venir à la vitrine où sont les armes. C'est une industrie bien déchue aujourd'hui, mais qui a été des plus florissantes, et dont cette exposition ne fait que plus vivement regretter la décadence.

Fusils kabyles et marocains, longs moukka-las garnis d'ivoire, de nacre et d'argent, pistolets aux incrustations de corail, sabres, yatagans, coutelas aux fourreaux en velours ou en métal repoussé, vous attirent tour à tour, et vous offrent une série d'armes aussi curieuses par leur richesse que par leur rareté.

A côté, et comme contraste, les poignards, les flèches et les fers de lance des Touaregs, ces pirates du désert, simples mais solides, dans leurs fourreaux en peau.

Puis les poteries, les amphores, les lampes

kabyles en terre cuite, les robes du Soudan tissées par bandes et cousues, des éperons énormes, des cuirs ouvragés se présentent successivement. Une selle en velours rouge brodée d'or, une chaise à porteurs, des costumes de femmes, des toilettes de mariées, une abondante provision de laines, de lins et de ramies, des éventails, des écharpes, des chaussures charmant tour à tour les yeux ou éveillent la curiosité. Les instruments de musique arabe, tambourins, s'annoncent en poterie, castagnettes en fer au bruit aigre et discordant, rebecs à la forme antique, flûtes en roseau, sont aussi représentés par d'authentiques échantillons.

Le délicieux tabac de Chebli et les autres tabacs de l'Algérie s'y trouvent également, soit en feuilles, soit manufacturés, non loin d'une belle collection de poids et de monnaies.

Enfin, à la place d'honneur, sur un magnifique coussin, on admire, avec leur brillante dorure, les clefs de la ville d'Alger.

La troisième salle ne contient, en fait d'objets d'art, qu'une lampe en cuivre fabriquée par les nègres. Elle est surtout consacrée aux productions agricoles. Les vins de Médéa et des autres crus renommés, les orges et les blés, les huiles, les cires, les légumes surmoulés, les soies en cocons et filées, les cotons, les diverses plantes y occupent une grande place. Mais la faune, l'entomologie et la conchylogie n'y sont pas oubliées. A côté des insectes et des coquillages, se dressent comme s'ils étaient encore en vie, les divers mammifères de la région : lions à l'épaisse crinière, guépards, hyènes, chacals, porcs-épics, sangliers aux rudes défenses, gracieuses antilopes, moufflons du Djebel-Amour, panthères, zorilles, singes de la Chiffa ou de Palestro.

Il y a, de plus, un superbe échantillon de corail pêché au cap Fegalo, dans la province d'Oran.

La quatrième salle est réservée aux plantes textiles, aux différentes essences forestières et à l'ornithologie. Le chêne liège, qui donne de si beaux produits, le pin, l'eucalyptus, qui rend tant de services dans les contrées fiévreuses, le pistachier, au grain si fin, le thuya, incomparable comme bois de Teniet-el-Haad (1 mètre 80 de diamètre), montrent quelles ressources et quels profits on peut tirer des forêts de l'Algérie. Les tissus d'alfas et de mauves, les cordes, les carnassières fabriquées en fibres d'aloës, témoignent de la fécondité merveilleuse de ces contrées, où rien ne manque à l'homme de ce qui peut assurer son bien-être matériel.

Les restes d'un ruminant fossile trouvé près de Djelfa, et dont les cornes mesurent près de deux mètres de longueur, une grande variété de reptiles, quatre cents espèces d'oiseaux, un herbier des mieux assortis, complètent cette exposition dont la veuve du commandant Loche est heureuse et fière de faire les honneurs. C'est un tribut de pieuse reconnaissance qu'elle paie à la mémoire de son mari, et il est fâcheux que le gouvernement et la municipalité ne fassent aucun effort ni aucun sacrifice pour donner à cet établissement le développement qu'il mérite à tant de titres.

En deux heures passées sous ces voûtes, on connaît mieux notre colonie dans sa flore, sa faune, son industrie, son agriculture, qu'en un mois de voyages pénibles et de recherches difficiles.

L'Exposition permanente est une œuvre de vulgarisation et de patriotisme qu'on ne saurait trop recommander à tous les amis de l'Algérie, à tous les enfants de la France dont l'Algérie est le plus beau joyau colonial.

J. B.

Bourse de Paris.

Cours du 4 Septembre.

Rente 3 p. %	79.57
— 3 p. % amortissable	81.20
— 4 1/2 p. %	111.55
— 5 p. %	108.10

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**DÉLÉGATIONS COMMERCIALES.**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU LOT.

Cahors, rue du Lycée, n° 40.

**COMPTE DE DÉPOTS**

Aux conditions de la circulaire numéro 13,

Donnant un revenu fixe.

**TABLEAU**

Des revenus fixes payés mensuellement les 30 ou 31 de chaque mois.

ON PAIE :

75 francs par mois pour	500 francs déposés.
150 — — — — —	pour 1,000 — —
300 — — — — —	pour 2,000 — —
450 — — — — —	pour 3,000 — —
600 — — — — —	pour 4,000 — —
750 — — — — —	pour 5,000 et ainsi desuite.

Chaque dépôt est garanti par des titres de valeur équivalente et certaine rapportant 3 0/0 et remboursables à 500 francs par tirage au sort quatre fois par an. Leur remboursement, est assuré par un dépôt de rentes françaises, bons du trésor, obligations de chemins de fer.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de Cahors, rue du Lycée, n° 40, où la circulaire numéro 13 est tenue à la dis-

position des intéressés.

Le Directeur rappelle que les opérations partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Les dépôts comme envois de fonds par chèque, doivent être effectués entre ses mains quelques jours à l'avance, afin de pouvoir participer aux intérêts mensuels ou de quinzaine.

Les délégations commerciales existent, depuis 1880. Elles ont fait face avec la plus grande ponctualité à leurs engagements comme il est facile de le prouver.

Enfin les sommes versées, quoique garanties, restent toujours à la disposition des déposants qui désirent retirer leurs fonds.

**PRIME PATRIOTIQUE**

Dessin représentant le Monument qui sert élevé à la Mémoire de l'illustre patriote LÉON GAMBETTA, dans sa ville natale.

Adresser 50 centimes à M. Jules Forestier, à la Mairie de Cahors (Lot), pour recevoir le tableau franco.

Ces 50 centimes seront versés au Comité du Monument.

**NADAUD (GUSTAVE).** — Chansons. — Poésies et Contes. 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**FLAMMARION (CAMILLE).** — **Astronomie populaire.** 2. vol. grand in-8° illustrés de 300 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Nouveau globe terrestre** physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Partitions à crédit.** — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Bibliothèque classique du piano.** — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

PRODUITS MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE 1881



**PHARMACIE CENTRALE**

DE CAHORS



**ESCROUZAILLES PHARMACIEN**

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eau de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

**SOLIDITÉ. ÉLÉANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

ÉLÉANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**A VENDRE**

**DEUX BELLES JUMENTS**

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1<sup>m</sup> 56; se montent et s'attellent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

**A AFFERMER**

**BOULANGERIE AVEC LOGEMENT**

ÉCURIE ET REMISE

Pouvant être appropriée à tout commerce — faubourg des Capucins près la future gare de Gourdon — jouissance immédiate prix modérés.

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES À COUDRE  
De la Maison **BARIQUAND** et Fils  
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (b. g. d. e.)  
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon fonctionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.



**CHAMBRE GARNIE**  
**A LOUER**

avenue de la gare n° 6.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, -mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

**GUIDE DU LOT**

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

CHEMISES  
sur mesure  
pour  
**HOMMES**

**AU GRAND MAGASIN VERT**  
MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES  
sur mesure  
pour  
**HOMMES**